

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 26 (1934)

Heft: 3

Artikel: Petite contribution à la numismatique de l'évêché de Sion

Autor: Dolivo, D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite contribution à la numismatique de l'évêché de Sion.

Par Dr. **D. Dolivo.**

1. Quart de l'évêque Jodocus de Silenen.

A l'occasion de l'assemblée de la Société Suisse de Numismatique à Sion en 1934, j'ai montré une pièce intéressante concernant Jodocus de Silenen. L'épiscopat de cet évêque a été agité par trois malheureuses campagnes en Italie qui lui coutèrent sa popularité et le forcèrent de se réfugier en Italie. Mr. de Palézieux, dans son travail sur la numismatique de l'évêché de Sion, émet la supposition qu'en dehors du teston bien connu, Silenen n'a guère eu le temps de frapper monnaie. D'autres en concluent que ce beau teston même est une frappe posthume.



Et pourtant une active exploitation des mines d'argent de la vallée de Bagne par cet évêque semble contredire ces deux suppositions, d'autant plus que Silenen a bien trouvé le temps de restaurer de nombreuses églises, des châteaux, le pont de St-Maurice, les bains de Loèche, etc. Mais jusqu'à ces derniers temps on ne lui connaissait pas d'autres monnaies que le teston cité plus haut.

La petite pièce dont la description suit, prouve que Silenen a frappé monnaie. Il s'agit d'un quart assez bien conservé du poids de 0,635 gr. et du module de 0,019. Il semble donc correspondre aux quarts que son successeur Nicolas Schinner frappe après lui. Sur son avers on voit le lion de l'écu de Silenen dans un grenetis avec l'inscription clairement lisible + IO DOC. D:SILINO:EP'SEDV. Au revers il y a la croix fleur de lysée qu'on rencontre sur la plupart des « Vierer » de l'époque avec l'inscription se terminant . . . COM:VALLESI:

2. Adrien II de Riedmatten a-t-il frappé monnaie?

Dans un catalogue de vente de Mr. Ball à Berlin se trouve un « batz » de 1608, attribué par ce dernier à Adrien II de Riedmatten (1604—1613) qui, d'après de Palézieux, n'a pas frappé monnaie.

Voici la description de la pièce: ADRIAN•DE RIED•EP-S. Ecu Riedmatten. Rev. PRÆF•ET:CUM•REIP•VALL. Ecu



de la république de Valais surmonté de l'aigle monocéphale accompagné de 0—8. Ce revers de la pièce montre clairement qu'elle a été frappée après 1628 (République du Valais!) et qu'elle ne peut être attribuée qu'à Adrien III, sur les batz duquel on voit l'aigle monocéphale. La pièce est donc un demi-batz (non 1 batz) avec erreur dans le millésime.